



Réf. Farde e-Assemblées : 2373078

N° OJ : 1

Projet d'Arrêté - Conseil du 23/11/2020**Objet :** Lettre d'intention Heysel.- Ville de Bruxelles.- Centre de testing 'HEYSEL'.- Parking Palais 12.- Brussels Expo.

Le Conseil communal,

Dans le souci de répondre à la crise sanitaire COVID-19, la COCOM a l'ambition d'augmenter d'urgence la capacité de testing à 9.000 tests par jour sur la région bruxelloise.

L'objectif de la stratégie de dépistage est d'identifier les personnes infectées et de les mettre en quarantaine afin de prévenir toute nouvelle propagation. Afin de contribuer à cet objectif, la COCOM, la ville de Bruxelles et l'Hôpital Saint-Pierre créent à la demande de la COCOM un partenariat pour la mise en place et l'opérationnalisation du centre de test appelé 'HEYSEL'. Le centre doit pouvoir être opérationnel dans les plus brefs délais, c'est à dire, dans la mesure du possible, pendant la semaine du 19 octobre 2020.

Le Centre HEYSEL - sis au Parking du Palais 12 à Brussels Expo au croisement avenue de Madrid / Esplanade - a pour mission d'atteindre une capacité située entre 600 et 1400 tests par jour, avec une capacité par box de prélèvement allant de 18 à 30 frottis par heure, selon la situation administrative des patients.

Le Centre « Heysel » sera constitué en « drive in » avec une capacité maximale de 7 lignes voitures en parallèle et une ligne piéton. Le Centre « Heysel » opérera une montée en puissance progressive selon les besoins.

Le public visé par le centre est un public de citoyens asymptomatiques ou légèrement symptomatiques qui répondent aux définitions adhoc publiées par sciensano.

Le citoyen qui doit se faire tester doit prendre rendez-vous au centre via la plateforme de rendez-vous en ligne brussels.testcovid.be. Aucun citoyen sans rendez-vous ne sera, en principe, accepté.

Les citoyens doivent se présenter avec soit leur CTPC code (reçu par sms soit à partir du contact center soit généré par d'autres moyens), soit après prescription par leur médecin traitant (e-form).

Un e-form pourra être éventuellement complété sur place pour les citoyens qui auraient un e-form non conforme, c'est-à-dire non validé électroniquement ; les personnes avec SMS et sans NISSbis pourront s'en faire créer un par le médecin qui sera sur place dans le centre.

Le centre est une collaboration entre trois parties : la ville de Bruxelles, le centre de prélèvement du CHU saint-Pierre et la COCOM. Cette lettre d'intention vise à décrire les rôles et responsabilités de chacun dans la mise en œuvre du centre.

Un plan détaillant le dispositif mis en place est annexé à la présente permettant de comprendre mieux les rôles et responsabilités de chacun.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Le texte de la Convention entre Ville de Bruxelles, le centre de prélèvement (Hôpital Saint-Pierre) et la Commission communautaire commune (COCOM) est adopté.

Annexes :

[lettre d'intention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

